



COMPRENDRE L'IMPACT DE LA REFORME DES DIRECTIVES MARCHES PUBLICS

Nouvelles dispositions du CMP : ce qui est applicable dès 2014

Ce que l'on peut anticiper des transpositions à venir en 2015



Avec le concours de :

C/M/S Bureau Francis Lefebvre Lyon



Contexte

La Transposition des directives européennes du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014/24/UE sur la passation des marchés publics et 2014/25/UE a été amorcée avec la parution du Décret n° 2014-1097 du 26 septembre 2014, modifiant le Code des marchés publics sur plusieurs points essentiels. Cette première transposition devrait s'accompagner d'une seconde dès le premier semestre 2015 par voie d'ordonnance.

Ainsi non seulement les règles existantes seront substantiellement modifiées, (allègement du formalisme, modification des règles d'appréciation des candidatures, des critères de choix des offres, des avenants, des délais de remise des offres etc.) mais les pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrice devront se familiariser avec de nouvelles procédures (le partenariat d'innovation, la procédure concurrentielle avec négociation).

En tant que pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices, cette transposition rapide de la directive vous obligera à **revoir globalement vos procédures d'achat public et à vous familiariser avec de nombreuses nouveautés procédurales.**

Des avocats spécialistes de droit public et des professeurs d'Universités vous permettront lors de cette demi-journée d'actualité d'appréhender de manière synthétique les nouvelles dispositions du Code des marchés publics et anticiper les très prochaines modifications apportées par l'ordonnance dès le début de l'année 2015.

Cette journée s'adresse à vous :

Maîtres d'ouvrage public dans des fonctions opérationnelles et de suivi de marchés, AMO, maître d'œuvre et entreprises de construction de tous les secteurs du bâtiment, des infrastructures et transports.

Ponts Formation Conseil initie par cette rencontre un rendez-vous annuel d'analyse et de débat sur l'actualité juridique concernant les marchés de l'aménagement et de la construction.

Programme

Matinée du 18 novembre 2014

Intervenants :

Walter SALAMAND, Avocat associé du Cabinet Francis Lefebvre Lyon, spécialiste droit public et droit immobilier, Chargé d'enseignements

Michael KARPENSCHIF, Avocat associé du Cabinet Francis Lefebvre Lyon, Professeur d'Université, Directeur du Centre d'Etudes Européennes à l'Université Lyon III

Florian LINDITCH, Avocat, professeur à l'Université d'Aix-Marseille

8h45 – 9h15

Accueil des participants et café d'accueil

9h15

Ouverture des débats

9h30 – 10h30

Quelles modifications fondamentales des règles de passation pour les marchés publics

Cette réforme bouleverse la commande publique par :

- La modification des règles existantes à tous les stades des procédures de mise en concurrence (délais de remise des offres et des candidatures, simplification du formalisme, modification des règles d'appréciation des candidatures, modification des critères de choix, redéfinition des relations « in house »).
- Les nouvelles procédures de discussion avant et pendant la procédure (la préparation du marché, le partenariat d'innovation, la procédure concurrentielle avec négociation, la modification des procédures négociées)
- L'utilisation de la commande publique comme un outil de politique publique d'achat en matière environnementale et sociale

Pause

10h45 – 12h30

Les directives modifiées régissent désormais les règles d'exécution des marchés

Cette introduction complète l'encadrement juridique des règles applicables aux marchés publics. La directive marché devient une norme de référence pour des éléments essentiels d'exécution tels que la sous-traitance, les avenants, la cession de marchés.

12h30 – 13h00

Les spécificités de la directive secteurs spéciaux

- La simplification et assouplissement des règles de concurrence
- La clarification du champ d'application
- L'application des innovations procédurales aux secteurs spéciaux

13h00 – 13h45

Cocktail



Frais pédagogiques et inscriptions

Inscription : 385 € HT +TVA (462 € TTC)

Référence à rappeler sur le bulletin d'inscription : JA – comprendre l'impact de la réforme des directives « marchés publics » – N°0377-00

Votre contact inscription : **Laure CARTON**

Mail : laure.carton@enpc.fr

Tél. : 01 44 58 27 77

Informations pratiques

Maison internationale de la Cité Internationale Universitaire de Paris

17, boulevard Jourdan, Paris Cedex 14

RER Cité universitaire, Tramway T3a

Modalités pratiques et renseignements

Aude PLESSIS - Tél : 01 44 58 27 42

Responsable pédagogique Ponts Formation Conseil

aude.plessis@enpc.fr

Caroline RHEIMS - Tél : 01 44 58 27 41

caroline.rheims@enpc.fr

15, rue de la Fontaine au Roi
75127 PARIS CEDEX 11
Tél. 33 (0) 1 44 58 27 00
formation-conseil@enpc.fr

Pour retrouver l'ensemble des formations,
rendez-vous sur notre site :
www.ponts-formation-conseil.fr